

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 18 du mois de décembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 13 décembre 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT, Anne Laure JEAN BAPTISTE, Jean Pierre BUERBA.

ABSENTS EXCUSES

Nadine DESMARAIS procuration à Sylvie BIRABEN
Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Kate MARIE procuration à Anne DUNAN
Jean Baptiste GRANGE procuration à Philippe CARRERE
Jean-Laurent PEREZ
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Sylvie BIRABEN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **27 novembre 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **27 novembre 2023** est approuvé à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT – AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE

(98-2023)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°101-2021 du 17 décembre 2021, le conseil municipal avait confié le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet SMTB pour l'aménagement des abords de l'église Notre Dame.

Le cabinet SMTB a réalisé une estimation à hauteur de 109 877,50€ HT.

Cela comprend :

- tous les travaux préparatoires et de terrassement,
- la mise en œuvre du revêtement du sol en enrobé et béton désactivé,
- la mise en place de trottoirs et de bordures,
- remise en place des réseaux (AEP, EP, télécom, électricité...),
- la signalisation et le mobilier urbain,
- l'aménagement d'un espace vert.

Dans ce contexte, il convient de demander les financements nécessaires à la réalisation de ce projet qui va permettre d'embellir et rendre encore plus attractif notre cœur de village.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Mr le Maire à solliciter une aide financière de 50% d'un montant de 54 938,75€, auprès de l'Etat au titre de l'année 2024 dans le cadre de la DETR 2024 « requalification cœur de village ».
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau